

COMITE D'ÉTABLISSEMENT M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 26 FÉVRIER 2009 COMPTE-RENDU

Lors de la communication des absents excusés à cette séance, la CFDT dénonce les difficultés rencontrées par certains élus pour se libérer et assister aux réunions statutaires comme c'est le cas dans les établissements où les élus ne sont volontairement pas remplacés et se retrouvent seuls dans leur service, donc dans l'impossibilité de partir, ou lorsque les réunions de Délégués du Personnel (où ils sont aussi élus) sont fixées systématiquement le jour du Comité d'Établissement. Et nous ne parlons pas des réflexions récurrentes sur le soi-disant manque de professionnalisme des élus qui donneraient la priorité à leur activités syndicales plutôt qu'à leur travail et aux patients.

Nous ne sommes pas loin du délit d'entrave !

☐ Communications du Président

- Christine Schibler remplace Laurent Castra.
- Modification de la date du CE de juillet : il est décalé du 9/07 au vendredi 10/07.

☐ Communications du Secrétaire

Le secrétaire regrette le manque de négociation sur la prime transport. Les salariés de notre secteur n'en bénéficieront pas puisqu'elle est réservée aux transports collectifs. Or, les établissements ne sont pas desservis par ces moyens de transport, et même dans le cas où cela serait possible, les horaires des salariés ne sont pas compatibles avec les horaires de ces transports.

☐ Adoption des procès-verbaux des 29 mai, 25 septembre, 20 novembre et 18 décembre 2008

PV du 29 mai : les élus CFDT ayant quitté la salle en début de séance, ils s'abstiendront sur ce vote.

On peut noter par ailleurs, que la CGC qui avait aussi quitté la séance n'a pas de problème pour approuver le PV d'une réunion à laquelle elle n'a pas assisté !...

VOTE : Pour 4 (CGT + CGC) Abstention : 6 (CFDT) Contre 0

Les autres PV sont adoptés à l'unanimité.

☐ Information sur la situation trimestrielle de l'emploi au 31 décembre 2008

Effectif inscrit au 31/12 : 4 100 salariés (4026 en 2007 soit + 1,84%). 23% d'hommes et 77% de femmes.

27% des salariés sont à temps partiels (30% des femmes travaillent à temps partiel et 16% des hommes).

Augmentation des embauches surtout dans le secteur SSR (Soins de Suite et Réadaptation). Plus de 90% de l'intérim concerne le personnel soignant.

La CFDT demande un bilan sur les contrats aidés par établissement ; que sont-ils devenus, combien ont débouché sur une embauche ? Elle regrette que le taux de précarité soit encore de plus de 14% en globalité. Quel est le nombre et l'impact des heures supplémentaires ? Elle déplore la diminution des CDI et l'augmentation des CDD notamment en santé mentale, ce qui est alarmant.

D'autre part, la CFDT tient à pondérer l'effet d'annonce du nombre d'embauche. Certes +70 personnes ce n'est pas rien. Rappelons que environ 50 embauches sont dues à l'augmentation d'effectif à l'ouverture d'Évian. Ceci étant, et malgré ces embauches, dans tous les établissements nous ne pouvons que tirer la sonnette d'alarme sur la situation de certains secteurs : difficultés de recrutement du personnel soignant, disparition de postes administratifs et logistiques, alors que la charge de travail est toujours la même, recours à des entreprises extérieures avec les conséquences connues (baisse de la qualité, de l'efficacité).

☐ Projet d'Établissement 2008-2012 du Centre de SSR de Trois-Épis. Information consultation.

Le projet prend en compte les atouts et les points d'amélioration de l'établissement, et anticipe la mise en place des réformes spécifiques dans le champ des SSR. Il est bien positionné sur son territoire de santé en tant que référent dans plusieurs domaines, notamment en tant qu'établissement de proximité développant une approche pluridisciplinaire et adaptée à la prise en charge de la personne âgée, tenant compte du vieillissement de la population. La mise en œuvre du CPOM (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) se traduira, entre autres, du renforcement de l'organigramme essentiellement sur le personnel soignant.

Si la CFDT est globalement satisfaite par ce projet, il reste néanmoins quelques questions.

Quel est le ratio logistique/soignants ? Existe-t-il des chiffres nationaux, régionaux ? Sur le plan informatique, il manque des précisions. Il existe des logiciels de gestion du personnel, aide précieuse surtout pour établir les plannings. Pourquoi ne sont-ils pas utilisés ? Concernant la cuisine, le passage en liaison froide est-il vraiment obligatoire, sachant que c'est une perte de qualité, et que l'on peut arriver à des coûts équivalents en liaison chaude ? La direction a demandé aux responsables administratifs et logistiques de faire des propositions de suppression de postes : est-ce une initiative locale ou une directive nationale concernant tous les établissements ? Quand la MGEN va-t-elle reconnaître les postes « interlocuteur micro » à leur juste valeur ? La CFDT était intervenue il y a plus d'un an concernant les « marchés nationaux » et les contrats de sous-traitance et nous avons demandé que ce point soit abordé en Comité d'Établissement. Nous constatons aujourd'hui qu'il existe bien des marchés nationaux puisque cela est écrit (page 92). Nous réitérons donc la demande de point à l'ordre du jour d'un prochain CE en rappelant que cela peut avoir des conséquences directes sur l'emploi dans certains établissements MGEN.

La CFDT en profite pour réitérer sa demande d'une information actualisée sur les EPRD (État Prévisionnel des Recettes et Dépenses) de tous les établissements.

N. Nomdedeu précise que les ratios sont impossibles à avoir. Il n'en existe pas au niveau national. Tout se négocie sur le plan régional, mais aucun chiffre n'est jamais communiqué.

VOTE Pour 7 (CFDT + CGC) Abstention 0 Contre 3 (CGT)

☐ Projet d'Établissement 2008-2012 du Centre de SSR de Sainte-Feyre. Information consultation.

Le SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire 2006-2011) fait du centre médical de Ste Feyre le pôle régional de référence en matière de réadaptation cardiaque et respiratoire et pour son service de médecine respiratoire, la référence sur le département de la Creuse. Le projet prévoit des lits supplémentaires et un hôpital de jour. La partie EHPAD propose de s'adapter au mieux à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le CPOM confirme cette vocation régionale et départementale, via la diversification de son offre de soins. Le projet nécessite l'adaptation de l'organigramme dans le cadre d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), tenant compte également du contexte de la TAA (Tarification à l'Activité). Une augmentation d'une vingtaine d'ETP est prévue entre décembre 2007 et 2012.

La CFDT souligne que le centre est bien implanté et impliqué dans le schéma régional du Limousin avec de nouvelles ouvertures de lits. Il faut rester vigilant sur le partenariat concernant le laboratoire et la stérilisation mais surtout avec le Centre de Soins de cardiologie établi avec le Centre Hospitalier de Guéret et qui doit être respecté. Les élus ont mis en évidence tout l'intérêt et la nécessité de conserver la totalité des services logistiques et administratifs. Le ressenti de tous les employés est que, dans ce projet, les « valeurs vraies de la MGEN » sont écrites.

D'autre part, le secrétaire du CE souligne la participation et l'implication des salariés dans les projets d'établissement.

VOTE Pour 10 (unanimité)

☐ Projet de recours à une société extérieure pour l'entretien de locaux du Centre de Santé Mentale de Lyon. Information consultation.

Demande de report au mois prochain pour manque d'éléments, voire même abandon du dossier. Ce point sera donc représenté en mars.

Prochain C.E. le jeudi 26 mars 2009